



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 5, numéro 13
Juillet-Septembre 2022
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

RECRUDESCENCE DES GROUPES ARMES DANS L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Caleb NYANGASA NDELE

Auditeur pour le Diplôme d'Etudes Approfondies en Sciences Politiques et Administratives et
Assistant à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Cet article parle de la géopolitique des conflits armés en République Démocratique du Congo. Elle prend en compte les aspects liés à l'activisme des groupes armés ; à la persistance des groupes armés ainsi qu'aux leçons à tirer. Aux cœurs des enjeux, cette étude relève la course à l'accès aux ressources minières stratégiques ainsi qu'à l'occupation des terres.

Mots-clés : recrudescence, groupes armés, conflits armés, RDC.

ABSTRACT

This article discusses the geopolitics of armed conflict in the Democratic Republic of Congo. It takes into account aspects related to the activism of armed groups, the persistence of armed groups and the lessons to be learned. At the heart of the issues at stake, this study highlights the race for access to strategic mineral resources and land occupation.

Keywords : resurgence, armed groups, armed conflict, DRC.

INTRODUCTION

Le génocide de 1994 contre les Tutsis et les Hutus modérés au Rwanda a été marqué par environ 800 000 Tutsis tués. Cette situation a eu pour conséquence, plus de 2 millions de Hutus rwandais fuient la rébellion tutsi vers la République Démocratique du Congo, plus précisément dans les provinces du Kivu.

C'est le Rwanda, l'Ouganda et les rebelles congolais sous le leadership de Laurent-Désiré Kabila qui ont démantelé, en novembre 1996, les camps de réfugiés dans le but de chasser officiellement les derniers responsables rwandais impliqués dans ce génocide. Ayant senti menacé, ces éléments ont créé, pour le besoin de sécurité, un groupe armé dénommé Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) qui avait comme rayon d'action le territoire congolais.

C'est en mai 1997 que Laurent-Désiré Kabila devient Président de la République Démocratique du Congo (RDC) et va par la suite, en 1998, ordonner aux armées rwandaises et ougandaises qui l'ont soutenu de quitter le territoire congolais. Le conflit qui s'ensuit causera la mort de plusieurs congolais entre 1998 et 2003.

Après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila en 2001 et Joseph Kabila installé président de la république, ce dernier va organiser les élections en 2006 et en sort vainqueur. Parallèlement à cette démarche de normalisation de la vie politique de la RDC, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), une milice tutsi, menée par Laurent Nkunda, et qui prétendait défendre les intérêts des Tutsis de la RDC, devient plus active dans la traque des FDLR à l'Est du pays.

Malgré la signature d'un traité de paix en janvier 2008 entre le gouvernement congolais et les 22 groupes armés, l'intégration du CNDP dans la FARDC en mars 2009, le partenariat entre la RDC et le Rwanda ayant affaibli la FDLR, les combats entre les Forces armées de la RDC (FARDC), la FDLR, le CNDP, l'armée ougandaise de résistance du Seigneur (LRA), d'autres milices armées ont continué à opérer dans cette partie du pays.

Cette affirmation a comme fondement l'évènement du 15 novembre 2012 où après trois mois de cessez-le-feu entre le M23 et la FARDC, la violence a éclaté à environ 25 km au nord de Goma et aux alentours de Kibumba. Cette situation a montré combien les Nations Unies et la FARDC ont été toutes deux dépassés par les événements, car le M23 a pris le contrôle de la ville Goma le 20 novembre 2012. Ce mouvement rebelle a aussi pris le contrôle d'autres villes à l'ouest de Goma.

Devant cette réalité, les autorités congolaises ont accepté de négocier, dans le cadre de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), avec cette rébellion. Ces négociations ont abouti au retrait progressif du M23 à partir du 27 novembre 2012. Cependant, en raison des tensions internes entre les branches politiques et militaires de ce mouvement M23 et de ses parrains, la situation est restée volatile puisqu'actuellement le M23, soutenu par le Rwanda, continu d'exercer ses activités criminelles dans la partie est de la RDC.

Pendant que l'attention de la communauté nationale et internationale est concentrée sur le groupe armé du M23, nombreuses sont les autres milices ou groupes rebelles locaux qui sont créés. Le processus de Nairobi de 2022 en est l'illustration.

Cette recrudescence des groupes armés à l'est de la RDC démontre à quel point l'Etat congolais ne maîtrise pas, du moins pas encore, ses 2.345.410 km². Ces groupes armés lui contestent la souveraineté au point que l'on peut dire que la richesse de ce pays n'a été jusqu'ici presque d'aucune utilité, ni pour l'Etat congolais, ni pour son peuple pris globalement, ni pour un entrepreneuriat stable, susceptible de stimuler la croissance économique.

Malgré la libéralisation de l'exploitation minière artisanale en 1982, le PIB du pays a continué à chuter.¹ Avec le nombre croissant des groupes armés à ce jour, il y a lieu d'affirmer que le nouveau Président de la République ne maîtrise pas encore la situation sur le terrain, car son accession au pouvoir n'a rien modifié en termes de sécurité publique dans cette partie du pays.

Ainsi, cet article traite les questions relatives à l'activisme des groupes armés dans les Kivus, la persistance de ces derniers à l'est de la RDC et les richesses naturelles qui apparaissent comme enjeux de plus en plus stratégiques de ces groupes armés.

¹ MUGHENDI N.N., *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo-Zaïre*, Peter Lang, Louvain-la-Neuve, 2011, p. 330.

I. DE L'ACTIVISME DES GROUPES ARMES EN RDC

Dans ce point, il est question d'évoquer les enjeux des groupes armés en RDC ; les problèmes posés par l'activisme des groupes armés en RDC ainsi que la cartographie des groupes armés étrangers et locaux sévissant en RDC.

I. 1. Enjeux des groupes armés en RDC

Les enjeux des groupes armés sont parfois différents et peuvent varier en fonction de la raison d'être de chaque groupe. S'il est difficile d'identifier les enjeux des groupes armés étrangers, les enjeux des groupes armés locaux sont parfois perceptibles au regard de leur comportement ou de leur positionnement. Néanmoins, leurs enjeux demeurent aussi flous quant à la planification de leurs actions.

D'autres groupes armés et plus particulièrement ceux d'origine étrangère, trouvent en RDC un terrain propice pour y constituer leurs bases-arrières pour des raisons de refuge afin de planifier leurs opérations. Toutefois, ils ne s'empêchent pas aussi de commettre des exactions à l'endroit des populations, tout comme de se livrer dans le pillage, le rançonnement et l'exploitation illégale des ressources dont regorge le pays. Ils sont motivés par l'exploitation des ressources naturelles dont regorge la RDC.

Les milices locales se battent pour la sécurité, la justice distributive, la lutte contre la pauvreté, l'égalité des droits, l'emploi, la corruption omniprésente et la réforme de lois discriminatoires. La prolifération des groupes armés a été favorisée par la déliquescence de l'Etat congolais, la croissance économique n'ayant profité qu'à une poignée de proches du pouvoir et une corruption omniprésente.

En outre, l'obstination de l'ancien régime à rester coûte que coûte au pouvoir fait dire à certains que seule la pression des armes parviendra à le faire partir. Cela n'empêche pas de nombreux penseurs de considérer que l'instabilité dans l'Est est délibérément entretenue par Kinshasa. Les groupes armés congolais et étrangers continueront à proliférer et à jeter sur les routes

des milliers de familles dont ils prétendent être les porte-parole et les protecteurs.²

Paradoxalement, cette stratégie de lutte pour les droits est utilisée par le pouvoir, les trafiquants et certains opposants pour semer le chaos en organisant et en soutenant des troubles. Le but est de rendre le pays ingouvernable et de limiter l'accès dans certaines zones pour notamment écouler des armes, piller les ressources naturelles du pays et justifier les projets budgétisés, mais non réalisés.

Les initiateurs des groupes armés sont généralement des éleveurs, des agriculteurs, des chasseurs-cueilleurs (principalement les peuples autochtones pygmées), qui se sentent isolés par le pouvoir et par d'autres communautés pour avoir choisi de conserver leur mode de vie traditionnelle. Les besoins de défendre les terres contre l'invasion des étrangers motivent aussi la création des milices. A eux s'ajoutent des jeunes désœuvrés ou déscolarisés, attirés par les richesses non protégées.³

Les groupes ethniques lésés par la subdivision des régions administratives du pays recourent également aux groupes armés pour exiger la création des communes auxquelles ils s'identifient. Cette démarche peut susciter des velléités xénophobes ou séparatistes et plonger le pays dans le cycle infernal des tensions.

Tous les groupes armés se disent « patriotes ». Le patriotisme semble être même le fondement de leur idéologie. Contrairement aux milices des années 1960, qui étaient marxistes-communistes, les groupes armés locaux contemporains sont mus par l'idéologie nationaliste à laquelle se greffe le messianisme. Les chefs rebelles se disent en effet « envoyés ». Ils ont reçu, des ancêtres ou de Dieu, le mandat de libérer leurs communautés de l'oppression. Ces groupes armés violent les droits qu'ils disent défendre et se comportent comme des organisations terroristes.

² BERGHEZAN G., « Est du Congo : à qui profite la prolifération des groupes armés ? », dans *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n° 42, décembre 2017-janvier 2018, p. 4.

³ Disponible sur <https://theconversation.com/une-centaine-de-groupes-armes-seme-le-chaos-au-congo-130100>.

Ce sont également des forces supplétives du gouvernement et des vigiles des trafiquants. Ils viennent souvent en appui aux forces de sécurité de la RDC et à celles des trois Etats voisins (Rwanda, Ouganda, Burundi) pour des opérations militaires. Les alliances entre les forces gouvernementales et les groupes armés permettent à ces groupes de recevoir des formations, la nourriture, l'argent et des équipements militaires (uniforme, armes et munitions).

I. 2. Problèmes posés par l'activisme des groupes armés en RDC

L'activisme des groupes armés en RDC a engendré un certain nombre de problèmes tant à l'égard de l'Etat congolais qu'à l'égard de la population. La grande préoccupation aujourd'hui en RDC est celle de la consolidation de la paix qu'il est difficile d'obtenir sans mettre fin à l'activisme des groupes armés car les problèmes générés par ces derniers constituent un frein à la mise en place d'un véritable processus de pacification.

La recrudescence des groupes armés en RDC prouve à suffisance que l'Etat a failli à sa mission, celle d'assurer le contrôle de l'intégrité du territoire national et d'assurer la sécurité et la protection à l'ensemble de la population. Une bonne partie du territoire national est incontrôlée par l'Etat. Les populations civiles ne font que subir les exactions de ces groupes armés. Les zones occupées souffrent d'une vulnérabilité à outrance.

Par ailleurs, l'activisme des groupes armés impacte négativement l'unité nationale. Le fait que la majorité des groupes armés soient constitués sur une base ethnique ou tribale et qu'ils défendent généralement les intérêts ou les causes de leurs tribus, les groupes armés favorisent et amplifient les divisions tribales dans la classe congolaise et par ricochet impactent l'unité nationale qui serait indispensable pour l'émergence de la RDC.

Cette situation d'instabilité ne permet pas d'amorcer de véritables projets de développement durable et rend le climat des affaires délétère. Quel investisseur sérieux peut chercher à aller implanter ses activités en zones à hauts risques s'il est convaincu qu'à tout moment son capital peut sombrer ? Qui peut chercher à investir durablement là où le risque est élevé ? L'activisme des groupes armés paralyse l'activité économique, le tourisme qui

rapporte aussi l'argent dans les caisses de l'Etat,... La RDC connaît une crise humanitaire indescriptible. Les cas de viols, massacres, pillages,... qui ont été décriés suffisent pour attester la justesse de ces propos.

Pour clore, indiquons que l'activisme des groupes armés favorise l'exode rural qui implique la forte concentration en ville des populations provenant des milieux ruraux à cause de l'insécurité qui y sévit. Suite à la surpopulation et surtout à l'insuffisance des infrastructures dans les villes, on assiste à d'autres problèmes sociaux notamment les constructions anarchiques, la prolifération des maladies, l'augmentation du taux de chômage, la recrudescence du banditisme, l'accentuation de la dépravation des mœurs...

I. 3. Cartographie des groupes armés en RDC

La question de l'origine des groupes armés en RDC s'explique par plusieurs facteurs parfois connus ou mal connus. Compte tenu de la situation actuelle, il convient de considérer que la prolifération des groupes armés n'est qu'une des conséquences de la faillite de l'autorité de l'Etat sous toutes ses formes.

Dans cette perspective, il faut rappeler que sous le règne de Mobutu et même bien avant, l'Est de la RDC ne constituait pas un terrain de prédilection des groupes armés comme c'est le cas aujourd'hui. La situation commence à se détériorer à partir des années 90. Il a fallu que le régime de Mobutu s'affaiblisse et que ses détracteurs se rendent compte qu'il faut initier une action militaire pour l'éclipser du pouvoir.

Toutefois, retenons de ce fait que ces groupes armés repris ci-dessous ne représentent qu'une infinitésimale partie de groupes armés existant en République démocratique du Congo. Nous avons listé ces groupes parce qu'ils sont le plus médiatisés et surtout en raison de leurs actes d'éclats.

I. 3. 1. Groupes armés étrangers

Les Mbororo, les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), et l'armée de résistance du

Seigneur (LRA), les Forces nationales de libération du Burundi (FNL) sont les rebellions étrangères qui sévissent en RDC depuis les années 90 et restent actifs jusqu'à ce jour.

a. Mbororo

Les Mbororo sont un peuple nomade autrement appelé les Mbororo Furata. Ce sont des éleveurs africains venus de la République Centrafricaine (RCA) en quête des bons pâturages pour leurs bétails, et fouillant l'épidémie de Trypanosome qui attaquait ces bétails, les Mbororo Furata ont envahi Ango en ravageant des champs des paysans, semant ainsi la disette dans la contrée et mettant en fuite la population autochtone. D'autre part, il sied de signaler qu'à ce groupe Mbororo Furata, s'est ajouté une bande des braconniers sud-soudanais, tchadiens et libyens etc.⁴

b. ADF

C'est un groupe armé issu depuis fin 2007 de la dissolution de l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (NALU) et évolue dans la province du Nord-Kivu depuis octobre 2014.

c. FDLR

Créés en 2000 sur le sol congolais par des ex-soldats et miliciens génocidaires rwandais qui s'étaient réfugiés dans l'Est de la RDC en 1994 comme souligné en sus, les FDLR semblent être sujets de la création de plusieurs groupes armés locaux dans cette contrée. Le groupe est crédité de plusieurs graves exactions contre des civils congolais dans les Nord et Sud-Kivu, provinces frontalières avec le Rwanda.

d. LRA

Créée vers 1988, la LRA est l'une des rebellions les plus sanglantes au monde, selon l'ONU qui la crédite d'au moins 100.000 morts. La rébellion avait pour objet de renverser le président ougandais Yoweri Museveni pour le remplacer par un régime fondé sur les dix commandements du "Seigneur". En RDC, la milice est connue pour ses kidnappings de masse, tueries et vols de

⁴ LIKANDJA P. et NEBANDROMBIA R., « le phénomène Mbororo et ses conséquences », disponible sur <http://www.societecivile.cd/node/3449>, consulté le 19 juillet 2020.

bétaillons dans les provinces situées dans le Nord-est (Ituri, Haut-Uélé, Tshopo).⁵

e. FNL

C'est la rébellion la moins nocive. Les forces nationales de libération (FNL) s'affichent très hostiles au régime du président Pierre Nkurunziza. La rébellion sévit dans les plateaux d'Uvira dans la province du Sud-Kivu frontalière au Burundi. Elle excelle dans le vol de bétail et les pillages.⁶

1. 3. 2. Groupes armés locaux

Aujourd'hui, ils sont tellement nombreux sur le territoire national. Chaque groupe s'identifie selon les intérêts qu'ils cherchent à défendre. Parmi les plus médiatisés, on retrouve les groupes suivants :

a. Maï-Maï

Il y a plusieurs groupes se réclamant de Maï-Maï notamment : Maï-Maï simba, Maï-Maï Nyatura, Maï-Maï Yakutumba, Maï-Maï Kirikicho, Maï-Maï Shetani, Maï-Maï Kifuafua, Maï-Maï Fudjo, Maï-Maï Mayele et Maï-Maï Asani.

b. Mazembe

Cette milice se réclame défenseur des Nande, une ethnie répandue dans le Nord-Kivu. Elle existe depuis peu, mais elle s'est faite remarquée après le massacre début janvier 2016 d'une dizaine de personnes issues de la communauté Nande par des FDLR, à Miriki, dans le territoire de Lubero au Nord-Kivu.

c. APCLS

Créée en 2008, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS). Elle sévit essentiellement dans le territoire de Masisi et

⁵ BERGHEZAN, G., « Panorama des groupes armés d'Afrique centrale », in *Diritto e questioni pubbliche*, Palermo, 2015, p.223.

⁶ MULEGWA P., « RDC : Les principaux groupes armés encore actifs dans l'Est du pays », dans *Esmā Ben Said*, disponible en ligne sur <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/rdc-les-principaux-groupes-armes-encore-actifs-dans-lest-du-pays/952281>, consulté le 27 juillet 2020, à 11 heures 05 minutes.

Walikale dans le Nord-Kivu et composée de combattants appartenant à l'ethnie Hunde.

d. Nduma Defense of Congo (NDC)

Elle est constituée en 2009, NDC se dit vouloir "libérer les mines" situées dans le Nord-Kivu en les soustrayant au contrôle du gouvernement. Mais la milice est active dans le territoire de Walikale et se veut protectrice de la communauté Nyanga.

e. M23

En 2013, ce mouvement a été défait par l'armée congolaise et la MONUSCO. Cette défaite les a conduits à la signature d'un accord de paix baptisé Accord de Nairobi. Dans cet accord, il est prévu la transformation du mouvement en parti politique, une amnistie pour les faits de guerre et d'insurrection, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, une possibilité de rapatriement des combattants de ce mouvement rebelle depuis l'Ouganda et le Rwanda où ils se recroquevillaient. Aux jours d'aujourd'hui, il s'avérerait que ce mouvement serait de retour. Des combats auraient opposé l'armée congolaise à ce groupe en juillet 2020.⁷

f. Raïa Mutomboki

En swahili « Peuple en colère ». C'est une milice formée en 2005 dans le Sud-Kivu (Est) pour protéger les civils contre les attaques des FDLR. Le mouvement s'est ensuite exporté au Maniema et au Nord-Kivu. Raïa Mutomboki sévit aussi dans la province du Maniema.

g. Force œcuménique pour la libération du Congo (FOLC)

Le chef de la milice et plusieurs de ses hommes se sont rendus, début octobre 2013, à l'armée congolaise. Avant reddition, les hommes de Sultani Selly s'étaient distingués dans des attaques contre les prisons et les positions de l'armée dans les territoires de Beni et de Lubero. Le chef militaire est Sultani Selly, alias Kava wa Selly.

⁷ TOPONA E., « RDC : et si les rebelles du M23 étaient de retour... », disponible sur <https://www.dw.com/fr/rdc-et-si-les-rebelles-du-m23-%C3%A9taient-de-retour/a-54299569>, consulté le 30 juillet 2020.

h. Alliance pour la libération de l'est du Congo (ALEC)

Milice créée en juillet 2012 par un groupe de Banyamulenge, des Congolais d'expression kinyarwanda. Son objectif c'est l'indépendance du Kivu. Son actuel responsable, Tommy Tambwe, est un ancien vice-gouverneur de la province du Sud-Kivu. Son chef militaire s'appelle Tommy Tambwe.

i. Parti pour l'action et la reconstruction du Congo-Forces armées Alléluia/Yakutumba (PARC-FAAL)

Le chef de la milice a annoncé depuis plus d'une année son intention d'intégrer l'armée, mais il reste méfiant à l'égard de la présence des "rwandophones" au sein des FARDC. Un autre groupe des miliciens Yakutumba sont signalés à Misisi, au sud de Fizi. Jusqu'à fin 2012, ils étaient en alliance avec les rebelles burundais FNL. Plusieurs autres groupuscules Maï-Maï (Bwasakala, Mulumba, Aoci, Chochi,...) semblent obéir aux ordres du chef Yakutumba. Il y aurait donc entre tous ces groupes une sorte de "chaîne de commandement unifiée". Son chef militaire s'appelle « Général » William Amuri, alias Yakutumba.

j. Front du peuple Murundi (FPM)

C'est un groupe armé burundais, connu jadis sous le nom de Fronabu. Un mouvement rebelle créé en 2006 sur le sol congolais par le "général Moïse", un ancien soldat de l'armée régulière du Burundi. Après une tentative avortée de rapprochement avec le MCC, allié du M23 dans le Sud Kivu, le FPM aurait été neutralisé par l'armée congolaise entre le 13 et le 16 août à Mutarule, selon les experts onusiens. Son chef militaire s'appelle Guillaume George Majambere, Burundais résidant en Belgique.

k. Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC)

Groupe armé créé par des dissidents du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), après la signature de l'accord du 23 mars 2009, transformant la rébellion du CNDP en parti politique. La plupart de ses combattants avaient rejoint la rébellion du M23, défaite début novembre 2013. Son chef militaire s'appelle le « Général » Ngabo Gad (aux arrêts à Kampala le 29 juin 2010).

I. FRPI

Créées en 2002, les Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), sont le groupe armé le plus important de la province de l'Ituri (Nord-Est). Le groupe a surtout fait son nom dans les conflits entre les communautés Hema et Lendu dans cette province riche en or. L'un de ses chefs, le général Germain Katanga a déjà été condamné à 12 ans de prison par la Cour pénale internationale (CPI) et fini de purger sa peine depuis janvier 2016.

m. Forces de défense congolaise (FDC)

Ces miliciens surnommés "les guides" sèment la désolation dans le territoire de Masisi. La société civile locale les accuse notamment des pillages et extorsions des produits agricoles. Ancienne alliée du M23, les FDC affrontent souvent d'autres milices locales hostiles. Le dernier accrochage en date entre groupes armés a fait, à la mi-février, 12 morts dans le Masisi. Son Chef militaire s'appelle «Colonel» Luanda Butsi.

n. Bakata Katanga

En Kiluba, en Swahili ou dans d'autres langues katangaises proches, cette appellation courante veut dire « couper le Katanga ». Ils se considèrent aussi comme les Mai-Mai.

II. PERSISTANCE DES GROUPES ARMES

Pour bien comprendre les raisons pour lesquelles l'est de la RDC reste au centre de la prolifération des groupes armés, plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Ces facteurs permettent effectivement de comprendre pourquoi les groupes armés sont faciles à créer et comment ils parviennent à survivre ?

II. 1. Absence des services de sécurité

Les services étatiques en charge de la sécurité ne sont pas présents à travers l'est de la RDC. Plusieurs raisons expliquent cette absence : l'inaccessibilité par manque d'infrastructures routières ; la forêt dense; l'absence de réseau de télécommunication, des attaques spontanées et sporadiques les groupes armés et les FARDC. C'est là où il y a la présence

minime des FARDC, de la police nationale congolaise et des agents de l'ANR, ces services étatiques cohabitent avec les ex-combattants et combattants des groupes armés.

II. 2. Fragilité du centre et rivalités des élites

La période de transition, qui se conclut par la tenue d'élections nationales en 2006, conduisit à l'unification du pays, mais le déclenchement de nouveaux conflits en fut le prix à payer. L'Accord global et inclusif de 2002 avait réuni des belligérants au sein d'un gouvernement axé sur le partage des pouvoirs, mais aussi marginalisé certains des groupes armés les plus puissants, tout en fragmentant d'autres.

Surtout dans l'Est, des factions tentèrent de conserver les zones d'influence politique et économique qu'elles avaient acquises pendant les guerres et résistèrent ainsi aux efforts déployés par Kinshasa pour réaffirmer son autorité. La lutte de pouvoir qui s'ensuivit, opposant le centre politique aux élites de l'est du pays, est la dernière manifestation d'une tendance qui caractérise l'Etat congolais depuis sa création.

C'est en grande partie grâce à des mesures de coercition et de cooptation que le Président Mobutu parvint à venir à bout de la résistance opposée à l'influence du centre; l'une des clés de sa réussite fut l'instauration d'un réseau clientéliste puissant et relativement inclusif chargé de contrôler l'accès aux principaux actifs économiques.⁸

En revanche, Joseph Kabila n'est pas parvenu à construire un tel réseau clientéliste pour consolider son contrôle dans l'est du pays. Les Guerres du Congo ont renforcé l'orientation régionale de l'économie de l'Est ; les élites locales sont ainsi devenues de moins en moins dépendantes des relations économiques et du clientélisme de Kinshasa.

Au Nord-Kivu, des réseaux transfrontaliers prospères ont été mis en place, regroupant des administrateurs, des commerçants et des élites militaires congolais, rwandais et ougandais. Pendant la transition de 2003–6,

⁸ TULL D., *The Reconfiguration of Political Order in Africa: A Case Study of North Kivu (DR Congo)*, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg, 2005, pp. 64–93.

ces réseaux récupérèrent largement les autorités politiques et administratives récemment nommées, maintenant ainsi leur autonomie par rapport à Kinshasa.⁹

Ces réseaux transfrontaliers facilitent également la poursuite de la mobilisation armée. Par exemple, pendant les Guerres, des rebelles burundais du CNDD-FDD et des Forces nationales de libération (FNL) collaborèrent étroitement avec des groupes Maï-Maï des territoires de Fizi et d'Uvira. Certaines parties de ces réseaux, qui s'étendent jusqu'en Tanzanie, sont restées intactes, ce qui explique en partie pourquoi des groupes Maï-Maï refusent de s'intégrer dans l'armée congolaise. Les diasporas et les camps de réfugiés des pays voisins ont contribué à la création de ces liens régionaux en facilitant le recrutement et la contrebande.¹⁰

L'indignation la plus vive lors de la transition émana de l'un de ces réseaux régionaux, qui relie les élites Tutsi congolaises à Goma à leurs homologues du gouvernement FPR (Front patriotique rwandais) à Kigali. Kigali devint une plaque tournante logistique et financière importante pour les rebelles du CNDP, qui purent aussi recruter directement parmi les réfugiés congolais présents sur le territoire congolais.

Certes, Kigali ne contrôla jamais totalement les rebelles, mais elle apporta un soutien crucial, notamment une assistance militaire directe par l'intermédiaire des Forces rwandaises de défense (FDR).¹¹ Ces liens régionaux détachèrent ces élites provinciales de Kinshasa, capitale fort éloignée et qui continue de susciter la méfiance, entre autres du fait des discours anti-Tutsi qui prévalent parmi certains éléments du gouvernement.¹²

⁹ VLASSENROOT K. et RAEYMAEKERS T., « New Political Order in the DR Congo? The Transformation of Regulation », dans *Afrika Focus*, n°21, 2008, p. 39–52.

¹⁰ Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2009/603, « Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », 23 novembre 2009, p. 11–2 et 20–2.

¹¹ Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2008/773, « Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », 12 décembre 2008, pp. 6–18.

¹² STEARNS J., *Du CNDP au M23*, p. 54–8.

Le centre politique apparu à Kinshasa après la Seconde Guerre du Congo est fragile. Tout en contrôlant des éléments clés de l'appareil d'État, le réseau clientéliste de Kabila n'a pas pu entièrement coopter les élites politiques, militaires et commerciales de l'Est, d'où la perpétuation des rivalités autour du pouvoir. Les interconnexions régionales ont intensifié ces luttes de pouvoir en attirant les élites et les membres des diasporas des pays voisins; l'économie des Kivus est désormais de plus en plus tournée vers l'Est.

II. 3. Militarisation de la rivalité politique et économique

Un second facteur clé à l'origine de la prolifération des groupes armés est le caractère violent de la concurrence entre les élites régionales, nationales et provinciales. La militarisation de la politique est essentiellement attribuable à la logique axée sur le partage des pouvoirs de l'Accord global et inclusif de 2002, qui servit à intégrer les anciens belligérants dans l'État ou l'armée, dont nombre de groupes qui ne disposaient pas de leurs propres structures politiques ni même d'un programme politique cohérent.

La stratégie de Kinshasa, coopter les leaders de ces groupes pour profiter de leurs quotas au sein du gouvernement de transition et influencer leur électorat, ne fit qu'inciter à une nouvelle fragmentation. Les leaders auxquels Kinshasa accorda des faveurs n'hésitèrent pas à exclure des membres clés de leurs propres réseaux; à la fin du processus de transition, ce furent justement ces personnalités marginalisées qui menèrent la nouvelle vague de constitution de groupes armés.

La stratégie du gouvernement à l'égard de ces dissidents fut contre-productive. Une fois de plus, il leur offrit une intégration militaire selon des modalités favorables, notamment l'impunité pour les délits qu'ils avaient commis par le passé, la permission de rester dans leur région d'origine, des promesses de grades et de postes haut placés, des sommes d'argent considérables et, quelquefois seulement, une accréditation en tant que partis politiques. Ceux qui refusèrent de s'intégrer dans l'armée s'exposèrent à peu de sanctions: les punitions pour désertion sont rares, de nombreux groupes n'ont jamais fait l'objet de fortes pressions militaires et les déserteurs ont

toujours été volontiers repris dans le giron, d'où une succession d'intégrations dans l'armée et de défections.¹³

Mais les officiers de l'armée insatisfaits ne furent pas les seuls à prendre part à la mobilisation armée: dans de nombreux cas, les politiciens apportèrent un soutien clé aux groupes armés. Paradoxalement, l'une des raisons en est la nouvelle logique démocratique du pouvoir. Il est en effet souvent plus facile de recevoir l'approbation populaire en étant un « homme fort » et en exploitant les divisions ethniques qu'en apportant un véritable changement politique. Un homme fort peut distribuer de l'argent, manager des équipes de football et financer des projets de développement avec son argent personnel. Soutenir un groupe armé est donc devenu un nouveau moyen d'accroître sa popularité. « Ici, pratiquement tous les groupes armés sont soutenus par des politiciens à Kinshasa ou Bukavu », a expliqué un agent congolais du renseignement au Sud-Kivu. « Cela crée des emplois et donne l'impression que l'on soutient la communauté».¹⁴ Un chef coutumier local du Nord-Kivu est quant à lui moins cynique: « Pourquoi Bakungu Mithondeke [ancien vice-gouverneur du Nord-Kivu] a-t-il aidé à créer la PARECO? Parce qu'ils protègent la communauté. Et donc les Hunde l'adorent »¹⁵.

Grâce au soutien d'un groupe armé, un politicien peut aussi exercer de l'influence à Kinshasa: comme l'a dit un ancien membre d'un groupe armé au Nord-Kivu, le politicien devient ainsi un « homme incontournable ».¹⁶ « Pourquoi croyez-vous que Serufuli est toujours perçu comme quelqu'un d'important à Kinshasa ?¹⁷ Il est l'homme fort numéro un de la communauté Hutu, ce qui signifie qu'il peut influencer les commandants et les milices Hutu », a commenté un ancien agent rwandais du renseignement.¹⁸ Mais les relations entre les groupes armés et les politiciens vont dans les deux sens: si

¹³ BAAZ E. et VERWEIJEN, «Volatility », p. 571–3. Le CNDP

¹⁴ Projet Usalama, personne interrogée n°818, Baraka, mars 2013.

¹⁵ Projet Usalama, personne interrogée n°819, Goma, 29 mars 2013.

¹⁶ Projet Usalama, personne interrogée n°820, Goma, avril 2013.

¹⁷ SERUFULI E., Gouverneur du Nord-Kivu de 2000 à 2007; voir Stearns, *Du CNDP au M23*, pp. 21 et 47.

¹⁸ Projet Usalama, personne interrogée n° 815, Goma, avril 2013.

les politiciens peuvent accroître leur stature et leur influence grâce à leurs relations avec les groupes armés, les groupes armés cherchent activement à se faire représenter par les politiciens lors des négociations avec le gouvernement.

En outre, les groupes armés peuvent directement influencer sur la politique électorale. C'est par exemple ce qui se produisit en 2011, à Masisi et à Walikale, où l'APCLS et les Maï-Maï Sheka/Nduma Defence of Congo (NDC) tentèrent d'influencer l'inscription des électeurs.¹⁹

Ces deux groupes illustrent parfaitement la militarisation de la vie politique dans l'est de la RDC et l'impunité qui en résulte: l'APCLS a ainsi pu s'inscrire en tant que parti politique, et Sheka Ntabo Ntaberi s'est présenté aux élections législatives en 2011 et ce, alors que tout le monde savait qu'il était à la tête d'un groupe armé et qu'il était impliqué dans des atrocités de masse.²⁰

Sheka personnifie un autre phénomène qui a favorisé la prolifération des groupes armés: la militarisation de la concurrence économique. Ancien chef de mine à Walikale, Sheka aurait démarré sa carrière de leader rebelle en 2009 principalement pour protéger ses intérêts miniers ainsi que ceux d'autres personnalités. Il s'agissait notamment de défendre les investissements du commandant adjoint de la 8ème région militaire, le colonel Etienne Bindu, qui joua un rôle clé dans la création du groupe.²¹ Si, pour d'autres groupes armés, ces considérations économiques jouent un rôle moins important, la protection des intérêts économiques fait manifestement partie des raisons qui poussent à la mobilisation armée dans l'est de la RDC.

Le secteur minier n'est pas le seul dont les milices cherchent à profiter. Ainsi, certaines exploitent et font le commerce du charbon de bois, du bois dur, du poisson et d'animaux sauvages.²² En outre, la quasi-totalité des groupes armés est tributaire de la taxation illégale, généralement perçue

¹⁹ Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2011/738, pp. 64–7.

²⁰ AZZAD E., « Wanted Congo rebel holds campaign rally », dans *Al Jazeera*, 25 novembre 2011.

²¹ Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2011/738, pp. 59–62.

²² LAUDATI, A., « Beyond Minerals: Broadening Economies of Violence in Eastern DRC », *Review of African Political Economy* 40 (2013), p. 32–50.

aux barrages routiers ou sur les marchés, et des collectes de nourriture dans les villages.²³

Certains groupes, comme les FDLR et les Forces démocratiques alliées (Allied Democratic Forces, ADF), un groupe armé ougandais qui opère majoritairement dans les zones frontalières du Ruwenzori, produisent également des cultures vivrières à grande échelle, font le commerce de biens de consommation et jouissent d'investissements considérables dans les zones urbaines, possédant magasins, motos et pharmacies.²⁴ Ces activités nécessitent que l'on dispose de collaborateurs au sein de l'État et du monde des affaires, ce qui démontre bien les vastes bases sociales sur lesquelles s'appuient les groupes armés.

II. 4. Origines locales des groupes armés : foncier, autorité locale et identité

Si les élites encouragent la mobilisation armée, celle-ci est aussi imputable aux dynamiques locales.²⁵ Le niveau de soutien populaire varie d'un groupe à un autre, mais nombre d'entre eux disposent de sympathisants et de collaborateurs. L'une des raisons en est que les alternatives dont disposent les communautés sont souvent encore moins attrayantes: une armée gouvernementale peu fiable et responsable d'exactions ou, dans certains cas, des groupes armés étrangers prédateurs.

Surtout, certaines communautés dotées d'une faible représentation publique ont l'impression que les groupes armés constituent pour elles le seul moyen de communiquer leurs doléances et de se faire entendre. Ces doléances ont souvent trait à des conflits fonciers ou à des différends relatifs au pouvoir coutumier, notamment des conflits de succession ou touchant aux délimitations des entités administratives. Les problématiques relatives au territoire, à l'identité et au pouvoir coutumier se chevauchant, ces conflits impliquent souvent diverses communautés ethniques, même s'il faut ajouter

²³ DAMME, S-V., « Commodities of War: Communities Speak Out on the True Cost of Conflict in Eastern DRC », Oxfam, 20 novembre 2012.

²⁴ Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2011/738, p. 30.

²⁵ KALYVAS S-N., *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge University Press, Cambridge, 2006, pp. 364–87.

que des différends entre clans et familles ont eux aussi provoqué des tensions.

Les pressions démographiques, la raréfaction et la baisse de la fertilité des terres arables et les problèmes de gouvernance foncière sont autant de facteurs qui ont contribué au conflit. La loi foncière de 1973 a fait de l'Etat le propriétaire de toutes les terres et aboli la tenure coutumière, un décret présidentiel devant ultérieurement réglementer le statut des terres qui étaient détenues au titre du droit coutumier.

Cependant, ce décret n'a jamais été promulgué, d'où une incertitude juridique, qui a encouragé l'instauration d'un système de gouvernance au sein duquel les chefs coutumiers, dont l'autorité est liée à l'identité ethnique, contrôlent l'accès à une grande partie des terres des zones rurales. Toutefois, de nombreux chefs gèrent les terres qu'ils contrôlent d'une manière opportuniste et en ne tenant guère compte des besoins des petits agriculteurs, mettant ainsi à mal leur légitimité et leur cohésion sociale.²⁶

En outre, le régime coutumier a suscité des conflits d'autres manières. La validité de certaines chefferies est contestée depuis l'ère coloniale. Par exemple, les Fulero, en Uvira, rejettent fortement la chefferie de la plaine de la Ruzizi, dirigée par un Rundi. D'autres groupes, comme les Banyamulenge, se plaignent de ce que les autorités coloniales belges ne leur ont jamais donné de chef suprême. Ailleurs, la succession, le retour des chefs qui avaient fui pendant les guerres ou les luttes de pouvoir entre les chefs coutumiers et les administrateurs désignés par l'Etat sont sources de tensions. Les griefs relatifs à ce type de conflits, ou causés par l'insécurité, ont donné aux groupes armés un terrain propice.

Pourtant, on aurait tort de penser que ces griefs engendrent à eux seuls une violence organisée soutenue. Même dans les cas où des milices d'autodéfense sont apparues de manière spontanée, c'est essentiellement grâce aux contributions organisationnelles et financières des politiciens et des

²⁶ ACKER F.V., « Where Did All the Land Go? Enclosure and Social Struggle in Kivu (D.R. Congo) », dans *Review of African Political Economy*, n°32, 2005, pp. 79–98.

leaders militaires que ces milices ont ensuite pu se transformer en groupes plus influents et de plus grande envergure.

Cela ne veut pas dire qu'il faille nier l'existence de rapports entre conflits locaux, violence et mobilisation des groupes armés, mais il est important de noter que ces rapports sont complexes. Les groupes armés exploitent les conflits locaux pour déclencher une mobilisation populaire, car ces conflits leur fournissent un argumentaire pour rallier la population, attirer des recrues et justifier la taxation.

Dans de nombreux cas, ces argumentaires sont axés sur l'autodéfense communautaire et sur l'« autochtonie », l'idée selon laquelle telle ou telle communauté était la première à habiter à un endroit donné, ce qui lui permet de prétendre à des terres et à l'exercice du pouvoir coutumier. Par exemple, tandis que l'expropriation des terres fait partie des principaux griefs invoqués par l'APCLS, les groupes armés Banyamulenge ont toujours réclamé leur propre entité administrative, justifiée par l'arrivée de leur communauté au Sud-Kivu avant l'ère coloniale.²⁷

Bien souvent, les conflits et griefs locaux ne sont pas simplement utilisés mais activement manipulés par les élites pour donner une légitimité à leurs actes et maintenir une base de pouvoir. Amuri Yakutumba, leader Bembé d'un groupe Mai-Mai au Fizi, a affirmé pendant des années qu'il était dans le maquis à cause de l'insurrection des Forces républicaines fédéralistes (FRF) rébellion lancée par les Banyamulenge, que les Bembé perçoivent comme des intrus. Mais même après l'intégration des FRF dans les FARDC en janvier 2011, Yakutumba a refusé de se démobiliser.

Qui plus est, c'est souvent la présence de groupes armés qui fait dégénérer les différends locaux en conflits violents; il serait donc faut d'affirmer que ce sont ces conflits qui entraînent la formation de groupes armés.

²⁷ STEARNS J. et al., *Les Banyamulenge: Insurrection et exclusion dans les montagnes du Sud-Kivu*, Institut de la Vallée du Rift, Londres, 2013.

Par exemple, il est peu probable que le conflit coutumier autour de la chefferie de la plaine de la Ruzizi aurait atteint de telles proportions sans la présence du groupe Maï-Maï de Bede Rusagara, parent de l'un des représentants des autorités locales, une personnalité clé du conflit. Pourtant, la création du groupe de Bede n'avait pas grand-chose à voir avec le conflit relatif à la chefferie. Sa défection de l'armée en 2011 avait été facilitée par des officiers FARDC, et ses premiers contacts avaient principalement été avec des groupes armés burundais, puis avec le M23.²⁸ Ce n'est que plus tard qu'il s'impliqua lourdement dans le conflit autour du pouvoir local.

II. 5. Foisonnement des groupes armés

Ces dernières années, les groupes armés y foisonnent à l'Est de la RDC. Ainsi, dans les territoires réputés mono ethniques ou peuplés par les Banyamulenge, ces groupes armés ont provoqué une réplique dans le chef des autres communautés ethniques. C'est ainsi que chaque communauté, pour sa sécurité, a préféré avoir son propre groupe armé: Maï-Maï Malaika (Bangubangu), Maï-Maï Yakutumba (Bembe); Maï-Maï biloze bisha bike (fuliru et Nyindu) ; Maï-Maï Kibukila Mbilizi (Rega), Maï-Maï Yalinda (Bembe) ; le groupe armé Ebuhalu (Bembe) ».

L'idée finale consiste à créer une coalition dénommée Coalition Nationale Populaire pour la Souveraineté du Congo (CNPSC) dirigée par un général autoproclamé. Cette situation entretient un climat de tensions et de méfiance entre les communautés comme dans les territoires de Fizi, Uvira et Mwenga. La mise en place de la commune de Minembwe n'a fait qu'exacerber les tensions. L'annulation du procès-verbal d'installation du bourgmestre de cette commune par sa lettre N°/Ref:CAB/MCS/DAC/SK/2079bis/LLN/2020 du ministre provincial de l'intérieur de la province du Sud-Kivu n'a pas mis fin aux tensions.

En réalité, les groupes armés reçoivent des appuis matériels et financiers. Les autorités militaires les soutiennent ainsi que les hommes politiques. La diaspora envoie également des moyens en termes de rations, d'argent et de promesses. Certains hommes politiques soutiennent les

²⁸ Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2012/843, pp. 21–3.

groupes armés en vue de balkaniser le pays un jour. Les groupes sont un problème à l'est de la RDC. Voyant une communauté disposer d'un groupe armé, la communauté voisine préfère aussi en créer un.

Toutefois, pour les communautés locales les groupes armés constituent une solution pour la défense des intérêts de leurs communautés. Cependant, les autres pensent que c'est un problème qui bloque le développement du pays. La présence des groupes armés met en danger la cohabitation pacifique des communautés. La vérité est que les communautés ne sont pas globalement gênées par la présence desdits groupes armés, c'est-à-dire la communauté perçoit bien les groupes armés dans lesquels leurs fils du terroir se retrouvent et elle déteste les autres qui ne sont pas de leurs tribus. En plus, elle apporte le soutien matériel, moral, humain et financier à ces groupes armés.

En d'autres termes, en acceptant que leurs fils intègrent ces groupes armés, les communautés manifestent leur accord. Certains politiciens et opérateurs économiques apportent les soutiens matériel et financier. Certaines communautés estiment avoir recouvré la sécurité grâce aux groupes armés: "auparavant, les Banyamulenges tuaient à n'importe quelle heure les Bembe et les Fuliru mais depuis que nos fils ont pris la décision de se regrouper sous forme d'auto défense, ces derniers trouvent une résistance farouche quand ils veulent le faire. Finalement, les groupes armés sont considérés comme un véritable problème dans les zones où ils opèrent selon l'armée nationale congolaise: "ces groupes armés seraient une solution s'ils arriveraient à résoudre les problèmes.

Paradoxalement, les groupes armés sont des facteurs d'accentuation des conflits et les problèmes persistent. Comme conséquence, il y a des déplacements massifs de la population et un frein dans le développement socio-économique. Dans certaines localités, le processus de création desdits groupes devient ainsi formel puisque les communautés se réunissent pour créer des groupes armés.

Pour conclure, les liens entre les groupes armés et les conflits et griefs locaux sont nombreux dans l'est de la RDC. Ces griefs interagissent

avec les rivalités des élites dans le contexte d'un ordre politique qui incite au recours à la violence et encourage ainsi la prolifération des milices. Les processus difficiles d'intégration de l'armée et le mode de fonctionnement de l'armée congolaise n'ont fait qu'y contribuer.

II. 6. Conflits armés et modalités d'exploitation illicite des ressources naturelles

L'exploitation illicite des ressources naturelles de la RDC pendant le conflit armé a revêtu trois formes : la confiscation, l'exploitation directe et l'établissement d'un monopole accompagné d'une fixation arbitraire des prix.²⁹

La confiscation des ressources naturelles consistait en ce que, dans les zones occupées entre 1998 et août 1999, les forces ougandaises et rwandaises, ainsi que leurs alliés locaux, s'emparaient de tous les stocks de minerais, de produits agricoles et forestiers et de bétail. Toutes ces ressources étaient chargées dans les véhicules et avions de l'armée.

Après avoir (quasiment) épuisé toutes les ressources naturelles disponibles en stocks, les forces occupantes se sont livrées directement à l'extraction. Pour reprendre les mots du Groupe d'experts, « la confiscation et l'exploitation directe des richesses ont atteint des proportions telles que la guerre en République démocratique du Congo est devenue une "affaire" très lucrative ». Au cours de cette exploitation, les forces occupantes réquisitionnaient, à des fins de travaux forcés, des civils, hommes, femmes et enfants, et avaient même recours à l'importation de prisonniers.

A ce sujet, le Groupe d'experts a souligné que cette exploitation des ressources humaines, qui donne lieu à des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, est un phénomène beaucoup plus grave que l'exploitation des ressources matérielles.³⁰

²⁹ Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, *Op. cit.*, p. 6, § 25.

³⁰ Additif au rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, *Op. cit.*, p. 6, § 16.

Effectivement, comme on peut le lire dans plusieurs rapports des ONG des droits de l'homme, en l'occurrence « Le fléau de l'or », publié par Human Rights Watch, les mines ont été des lieux de violations massives des droits de l'homme comme l'a déclaré un creuseur d'or : « On est maudit à cause de notre or. On ne fait que souffrir. Il n'y a pas de profit pour nous ».³¹ Ces violations ont également été dénoncées par des organes des Nations Unies.

A titre exemplatif, le Secrétaire général, dans sa note intitulée « Protection des enfants touchés par les conflits armés », présentée à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, mentionne : « Le pillage des ressources naturelles dans les régions en conflit, en particulier le pillage des diamants, de l'or, du bois d'œuvre et de la colombo-tantalite (coltan) a assuré le financement des machines de guerre qui brutalisent les enfants. Le Représentant spécial s'est employé à faire parler davantage de cette question, en particulier en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, et il a attiré l'attention sur le fait que les ressources qui devraient être consacrées à la réinsertion des enfants, à leur éducation et aux soins de santé étaient littéralement pillées ».³²

De même, examinant la question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, précisément la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo en 2002, la Commission des droits de l'homme se déclare préoccupée par « l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, par le lien qui existe entre cette exploitation et la poursuite du conflit, ainsi que par la violation systématique des droits de l'homme subie par la population congolaise, et exige que cette exploitation cesse, en soulignant que les ressources du pays ne doivent pas servir à y financer le conflit ».³³

³¹ HUMAN RIGHTS WATCH, *Le fléau de l'or. République démocratique du Congo*, Op.cit., p.1.

³² Protection des enfants touchés par les conflits armés, Note du Secrétaire général, A/ 58/328, 29 août 2003, p. 12.

³³ Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, E/ CN.4/ 2002/ L.25, 12 avril 2002, p. 7.

Au demeurant, pour maximiser leurs revenus, les puissances occupantes ont créé par la force des monopoles et ont procédé elles-mêmes à la fixation des prix. Non seulement elles ont utilisé des sociétés nationales et étrangères, mais des cadres militaires et civils faisant parties d'un « réseau d'élites » ont créé des entreprises en recourant à des « prête-noms ». Plusieurs sociétés fictives ont été ainsi créées pour se livrer au commerce illicite des ressources naturelles.³⁴ Certaines sociétés ont même fait recours à l'usage de fausse monnaie (faux francs congolais et faux dollars américains) pour acheter des ressources naturelles.

Enfin, un cas très particulier mérite d'être souligné pour le Rwanda, qui a créé le « Bureau Congo » pour une administration continue et efficace de ses activités armées en RDC, en particulier l'exploitation illicite des ressources naturelles.³⁵

Les groupes armés, faute d'organisation aussi soutenue que celle des forces d'occupation, ont généralement recours à la confiscation et à l'extraction directe des ressources naturelles. Toutes les ressources naturelles dont regorge la RDC n'ont pas subi le même degré d'exploitation illicite. Il sied de faire le point sur les ressources les plus visées.

II. 7. Exploitation des ressources naturelles, moyen de poursuite d'un conflit armé

Nul n'ignore qu'un conflit armé exige d'énormes moyens financiers pour l'achat des armes et autres matériels militaires, le paiement de la solde, etc. En Afrique, les Etats impliqués dans des conflits armés sont généralement pauvres et ne pourraient normalement pas faire face aux dépenses militaires. S'agissant du conflit en RDC, le rapport du Groupe d'experts du 12 avril 2001 révèle que ces dépenses sont très supérieures aux montants inscrits aux budgets de différents Etats « agresseurs ».³⁶ C'est dire

³⁴ Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, *Op. cit.*, pp. 10-19.

³⁵ Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, *Op. cit.*, p. 15, § 65.

³⁶ Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, *Op. cit.*, p. 28, § 109.

qu'avec les montants inscrits aux budgets, le conflit n'aurait pas pu se poursuivre.

En guise d'exemple, « l'Ouganda a dépensé en 1999 environ 126 millions de dollars pour ses forces armées, soit environ 16 millions de dollars de plus que le montant inscrit au budget ». La situation fut quasiment pareille au Rwanda. La question qui se pose est de connaître la source de financements supplémentaires qui ont permis la poursuite du conflit armé.

A ce sujet, force est de noter cette description quelque peu cynique du conflit armé en République démocratique du Congo par le Président rwandais Paul Kagame comme « un conflit qui s'autofinance ». Pour le dire clairement, les forces occupantes exploitaient illicitement les ressources naturelles du territoire occupé pour financer leurs opérations militaires. Le matériel militaire était obtenu par trois moyens : « a) l'achat direct contre paiement d'armes et de matériel ; b) le troc (c'est-à-dire l'obtention d'armes contre des concessions d'exploitation minière) ; et c) la création de coentreprises ».

De ce qui précède, il ressort qu'il existe un lien étroit entre la poursuite des conflits armés et l'exploitation illicite des ressources naturelles.³⁷ Parlant du conflit en RDC, Anne Renauld ne tarde pas de relever que « les ressources naturelles sont devenues l'enjeu du conflit congolais ».³⁸

En effet, mentionne-t-elle, « la particularité de cette guerre est d'avoir été financée, en partie au moins, par le biais de l'exploitation des ressources naturelles dont le sous-sol congolais regorge. Cuivre, cobalt, fer, zinc, niobium, uranium, or, diamant, coltan : le Congo apparaît comme un "géant minier" dont la richesse attise toutes les convoitises et permet, outre l'enrichissement personnel, la conquête du pouvoir ». Ce lien entre l'exploitation illicite des ressources naturelles et la poursuite des conflits armés a été souligné dans plusieurs rapports d'experts (que nous avons déjà suffisamment évoqués) et communiqués de presse des Nations Unies.

³⁷ FAO, *Les forêts et les conflits*, Rome, FAO, 2009, p. 12

³⁸ RENAULD, A., *République démocratique du Congo. Ressources naturelles et transferts d'armes*, disponible sur www.grip.org, p. 7.

A titre illustratif, nous lisons dans le communiqué de presse du 14 décembre 2001 : « il est manifeste que le pillage de la République démocratique du Congo (RDC) est devenu l'élément moteur du conflit ».

Par cette déclaration, le Représentant de la France a ainsi souligné le lien étroit entre la poursuite de la guerre et l'exploitation « illégale » des ressources naturelles congolaises alors que le Conseil de sécurité examinait... la situation en RDC à la lumière du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation « illégale » des ressources naturelles et autres richesses de cet Etat. Dans le même sens et à la même occasion, le Représentant de la Belgique, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne et des pays associés, a jugé cette situation en RDC particulièrement cynique et tragique pour la population congolaise, victime des richesses de son pays dont elle devrait être la bénéficiaire.

A la suite de divers rapports d'experts, plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ont reconnu ce lien entre l'exploitation illicite des ressources naturelles et la poursuite des conflits armés. A titre énonciatif, la résolution 1341 (2001), du 22 février 2001 indique : « Le Conseil de Sécurité. Réaffirmant également la souveraineté de la République démocratique du Congo sur ses ressources naturelles, et prenant note avec préoccupation des informations faisant état de l'exploitation illégale des ressources du pays et des conséquences que peuvent avoir ces activités sur la sécurité et la poursuite des hostilités ».

De même, dans sa résolution 1457 (2003), du 24 janvier 2003, le Conseil de sécurité « note avec préoccupation que le pillage des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo se poursuit et constitue l'un des principaux éléments qui entretiennent le conflit dans la région et exige donc que tous les Etats concernés prennent immédiatement des mesures pour mettre fin à ces activités illégales qui perpétuent le conflit, entravent le développement économique de la République démocratique du Congo et exacerbent les souffrances de sa population ».

Dans la résolution 1459 (2003), du 28 janvier 2003, « le Conseil de sécurité [...] Soulignant en outre qu'il importe de prévenir les conflits en combattant le commerce illicite de diamants bruts qui les entretient, ce qui est la vocation même du Processus de Kimberley [...] Appuie pleinement le système de certification du Processus de Kimberley, de même que le processus en cours visant à l'améliorer et à l'appliquer, que la Conférence d'Interlaken a adopté comme un instrument précieux pour lutter contre le trafic de diamants des conflits, en attend l'application avec intérêt et encourage vivement les participants au Processus à régler les questions encore en suspens ».

L'Assemblée générale des Nations Unies n'est pas restée insensible au lien entre les conflits armés et l'exploitation illicite des ressources naturelles. A ce sujet, par exemple, elle a adopté la résolution 55/56, du 29 janvier 2001, intitulée « Le rôle des diamants dans les conflits : briser le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Dans cette résolution, l'Assemblée générale exprime son inquiétude devant le fait que les diamants du sang alimentent les conflits armés dans un certain nombre de pays, et que ces conflits ont des conséquences dévastatrices pour la paix et la sécurité des populations des pays touchés. Elle est consciente que les diamants provenant de zones de conflit sont des diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou renverser des gouvernements légitimes.

C'est cette résolution qui a été à l'origine du Système de Certification du Processus de Kimberley sur les diamants bruts (SCPK).³⁹ Par sa résolution 56/263, du 9 avril 2002, portant le même titre que la résolution 55/56, l'Assemblée générale, après avoir considéré « les conséquences dévastatrices des conflits alimentés par le commerce des diamants du sang sur la paix, la

³⁹ PAUWELYN, "WTO Compassion or Superiority Complex?: What to make of the WTO Waiver for Conflict diamonds", dans *Michigan Journal of International Law*, Vol. 24, 2002-2003, pp. 1193-1196.

sûreté et la sécurité des populations des pays touchés... »⁴⁰, a encouragé et appuyé le processus de Kimberley.

Par ailleurs, il convient de mentionner sa résolution du 1^{er} décembre 2006, dans laquelle elle insiste sur la nécessité de s'attaquer aux effets néfastes pour la paix, la sécurité et le développement en Afrique de l'exploitation « illégale » des ressources naturelles sous tous ses aspects, et sur le fait que le trafic illicite des ressources naturelles est une cause de grave préoccupation internationale, pouvant être directement liée au financement des conflits armés, au trafic illicite d'armes et à leur prolifération, surtout des armes légères et des armes portatives.

Au bout de cette analyse, il importe de souligner que les liens entre conflit armé et exploitation illicite des ressources naturelles (cause ou moyen de poursuite du conflit armé). Au fait, dans la pratique, l'exploitation des ressources naturelles peut être à la fois une cause et un moyen de poursuite d'un conflit armé.⁴¹

A l'est de la RDC, de manière paradoxale, l'exploitation des richesses du sous-sol est souvent associée à la misère des populations locales, à la mauvaise gouvernance et à la dégradation de l'environnement ».⁴² C'est ce que Terry Lynn Karl dénomme « le paradoxe de l'abondance ».⁴³ Dans le même sens, Paul Collier dénonce le « piège de l'abondance de ressources naturelles ».⁴⁴

III. LEÇONS A TIRER

Les guerres et les conflits armés qui ravagent l'est de la RDC ont comme principales motivations le contrôle des ressources naturelles et leur exploitation. Si l'appropriation des ressources naturelles par les puissances impérialistes avait justifié le phénomène colonial et le partage du monde, les

⁴⁰ A/RES/56/263, 9 avril 2002, p. 1.

⁴¹ HUGON P., *Art. cit.*, p. 839.

⁴² CARBONNIER, G., « Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ? », dans *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 26, n°02, 2007, p. 84.

⁴³ *Ibidem*, p. 84.

⁴⁴ COLLIER P., *The Bottom Billion*, *Op. cit.*, pp. 50-52.

conflits à l'est de la RDC impliquent les pays voisins et une panoplie d'acteurs locaux et étrangers avec des intérêts divergents. L'imbrication de ces différents acteurs dans un espace qui a, depuis mai 1996, échappé au contrôle de l'Etat congolais est un indicateur de l'affaiblissement de l'Etat et de son incapacité à mieux gérer ses ressources.

Si ces conflits armés perdurent et les groupes armés continuent à se créer, c'est en grande partie parce que beaucoup d'acteurs extérieurs y trouvent leur intérêt. Pour le Rwanda, la perpétuation de la confusion au Kivu favorise son entreprise de peuplement, ses positions économiques dans la commercialisation des ressources minières et son influence politique.

Pour les multinationales et plus généralement toutes les entreprises mondialisées, les productions extraites du sous-sol du Kivu par une multitude de creuseurs misérables sont une aubaine car cette production, surtout du coltan, mise sur le marché à vil prix leurs permettent de réaliser des bénéfices considérables tout au long d'une chaîne de commercialisation où les activités réputées licites frayent sans vergogne avec le monde obscur de l'illicite.

En plus, toutes les tentatives de règlement pacifique relatives à ces conflits armés qui se sont succédé se sont soldées par un échec. La diplomatie utilisée par la partie congolaise et onusienne a été balayée par les dynamiques de guerre. Pure encore, les résolutions concernant le désarmement des groupes armés illégaux ne sont jamais allées au-delà de l'effet d'annonce.

En réalité, ce qui se joue derrière l'orchestration médiatique des solutions proposées relève d'une diplomatie de menteur. Les déclarations conjointes des belligérants et leurs embrassades, ne sont que des mises en scène masquant la réalité brutale d'une guerre qui durera encore longtemps.

Aussi, le chômage des jeunes et le souci sécuritaire des différentes ethnies à l'est de la RDC poussent la plupart de ces derniers à être attiré par les groupes armés dans l'optique de répondre à leurs besoins personnels et de l'ethnie en général. L'idée de base, pour ces communautés, était de créer

des groupes appelé groupe d'autodéfense pour trouver des pistes adéquates susceptibles de leur permettre de subvenir à leurs besoins.

Cette volonté a été rendu possible grâce aux difficultés que l'Etat congolais a pour trouver les solutions idoines à leurs préoccupations (absence de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de cette partie du pays, une armée sous équipé, infiltré et incapable d'assurer la sécurité de la population et de leurs biens,..).

Enfin, la question foncière est également la principale cause des violences inter-ethniques. Elle ne date pas d'aujourd'hui, mais elle n'a cessé de s'aggraver au rythme de la croissance démographique et de l'afflux des réfugiés qui fait de la terre l'enjeu central des conflits sociaux.

Pour ce faire, il faut une approche de résolution où l'organisation de l'armée et des services d'intelligence, la diplomatie, la création des zones économiques spéciales dans les parties est, l'implantation des entreprises multinationales dont le coltan est parmi les matières principales, une loi foncière qui prend en compte les revendications des peuples autochtones et celles des personnes ayant choisi la sol congolais comme leur patrie, la création des coopératives minières pour des creuseurs artisanaux, une bonne gestion et redistribution des revenus, l'instauration de la démocratie à la base, le respect des droits de l'homme, la réorganisation de l'appareil judiciaire, l'instauration de la peine de mort pour le récidivisme des membres de groupes armés admis dans le programme DDR et la protection de l'environnement comme des éléments clés de tous projets de développement local.

CONCLUSION

Cette petite réflexion scientifique ne permet nullement d'explorer à fond toutes les facettes des conflits armés et son lot des drames humains qui se déroulent à l'est de la RDC. La démarche choisie était de donner quelques clés en ce qui concerne la compréhension des causes de la création et de la multiplicité des groupes armés dans cette partie du pays.

En réalité, les conflits à l'est de la RDC connaissent l'immixtion d'un nombre très élevé des mouvements armés aussi bien locaux que ceux des pays voisins. Certains sont organisés en forces d'autodéfense et d'autres en groupes d'intérêt. Ainsi, la motivation principale de la création des groupes armés est la lutte pour le contrôle des ressources naturelles. Ce lien entre exploitation des ressources naturelles et conflits armés explique la raison de la prolifération des mouvements armés dans cette zone où l'Etat en déliquescence a cédé le terrain aux seigneurs de la guerre et aux milices armées dont le nombre et la dynamique opérationnelles sont devenus des sujets à controverse.

Cette hypothèse est attestée par les propos des personnes comme Paul Kagamé qui a déclaré en 1998 que : « les conflits congolais s'autofinancent ». L'analyse de cette phrase fait apparaître clairement la consubstantialité du conflit congolais avec sa source de financement qui est l'exploitation des ressources naturelles devenant, de surcroît, l'objectif principal de cette guerre.

Enfin, la compétition pour l'accès aux terres et aux moyens de survie comme l'eau et le bois sont devenus également des facteurs de conflits entre ethnies condamnées à cohabiter.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACKER F.V., « Where Did All the Land Go? Enclosure and Social Struggle in Kivu (D.R. Congo) », dans *Review of African Political Economy*, n°32, 2005.
- AZZAD E., « Wanted Congo rebel holds campaign rally », dans *Al Jazeera*, 25 novembre 2011.
- BERGHEZAN G., « Est du Congo : à qui profite la prolifération des groupes armés ? », dans *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n° 42, décembre 2017-janvier 2018.
- BERGHEZAN G., « Panorama des groupes armés d'Afrique centrale », in *Diritto e questioni pubbliche*, Palermo, 2015.

- CARBONNIER G., « Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ? », in *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 26, n°2/2007.
- CSNU, S/2008/773, « Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », 12 décembre 2008.
- CSNU, S/2009/603, « Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », 23 novembre 2009.
- Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2011/738.
- Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2012/843.
- DAMME S-V., « Commodities of War: Communities Speak Out on the True Cost of Conflict in Eastern DRC », Oxfam, 20 novembre 2012.
- FAO, *Les forêts et les conflits*, Rome, FAO, 2009.
<https://theconversation.com/une-centaine-de-groupes-armes-seme-le-chaos-au-congo-130100>.
- KALYVAS S-N., *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge University Press, Cambridge, 2006.
- LAUDATI A., « Beyond Minerals: Broadening Economies of Violence in Eastern DRC », dans *Review of African Political Economy*, n°40, 2013.
- LIKANDJA P. et NEBANDROMBIA R., « Le phénomène Mbororo et ses conséquences », sur <http://www.societecivile.cd/node/3449>.
- MUGHENDI N.N., *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo-Zaïre*, Peter Lang, Louvain-la-Neuve, 2011.
- MULEGWA P., « RDC : Les principaux groupes armés encore actifs dans l'Est du pays », dans *Esma Ben Said*, sur <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/rdc-les-principaux-groupes-armes-encore-actifs-dans-lest-du-pays/952281>.
- PAUWELYN, "WTO Compassion or Superiority Complex : What to make of the WTO Waiver for 'Conflict diamonds'", dans *Michigan Journal of International Law*, Vol. 24, 2002-2003.
- Protection des enfants touchés par les conflits armés*, Note du Secrétaire général, A/ 58/328, 29 août 2003.

-
- Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde*, E/ CN.4/ 2002/ L.25, 12 avril 2002.
- RENAULD A., *République démocratique du Congo. Ressources naturelles et transferts d'armes*, disponible sur www.grip.org.
- STEARNS J. et al., *Les Banyamulenge: Insurrection et exclusion dans les montagnes du Sud-Kivu*, Institut de la Vallée du Rift, Londres, 2013.
- TOPONA E., « RDC : et si les rebelles du M23 étaient de retour... », disponible sur <https://www.dw.com/fr/rdc-et-si-les-rebelles-du-m23-%C3%A9taient-de-retour/a-54299569>.
- TULL D., *The Reconfiguration of Political Order in Africa: A Case Study of North Kivu (DR Congo)*, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg, 2005.
- VLASSENROOT K. et RAEYMAEKERS T., « New Political Order in the DR Congo? The Transformation of Regulation », dans *Afrika Focus*, n°21, 2008.